

PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE «HO(V),BE MANOEUVRES»

> INITIALE OU RECYCLAGE

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Être capable de maîtriser les risques électriques afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'habilitation électrique correspondante.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître le risque électrique (norme NF C 18 – 510) et savoir s'en protéger.
- Effectuer des opérations d'ordre non électrique dans un environnement électrique
- Connaître les obligations réglementaires et normatives de l'habilitation
- Réaliser et mettre en œuvre l'analyse du risque électrique

MODALITES & MOYENS :

Moyens

- Support de cours
- Vidéo-projection
- Livret et Memento
- Équipements, matériels, maquette pédagogiques

Méthodes

- Apports théoriques, échanges illustrés : diapositives, films
- Mise en situation, modules spécifiques et pratiques adaptés aux tâches fixées par l'employeur et à l'environnement de travail des salariés
- Etude de cas concrets
- Travaux pratiques sur maquette(s) pédagogique(s)

Modalités

- En présentiel
- INTER ou INTRA
- 4 à 10 Stagiaires

Personne en situation de handicap

Le client informe le prestataire de la présence de personne en situation de handicap au moins 15 jours avant le début de la formation ; ceci afin de vérifier notre capacité d'accueil, selon le type de handicap. Le cas échéant, il sera convenu de solutions afin d'orienter le client vers des organismes dédiés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

PROGRAMME

MODULE 1 : TRONC COMMUN

- Grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.
- Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Domaines de tension.
- Zones d'environnement et leurs limites.
- Principe d'une habilitation.
- Définition des symboles d'habilitation.
- Prescriptions associées aux zones de travail.
- Équipements de protection collective (barrière, écran, banderole, etc.).
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés.
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

BO / HO(V) EXÉCUTANT

- Acteurs concernés par les travaux.
- Limites de l'habilitation chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, zone de travail, etc....)

Zone de travail définie.

Application des prescriptions.

Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

TITRE ET QUALITÉ DU FORMATEUR :



Formateur qualifié et compétent avec une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et possédant les habilitations correspondantes au domaine de formation.



PRÉREQUIS :

Pour le tronc commun TC1 :

Aucune connaissance en électricité n'est demandée, les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

Pour le niveau BE Manœuvres :

Savoir reconnaître les appareillages et équipements manipulés lors des manœuvres.

FORMALISATION DE LA FORMATION : attestation

PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE « HO (V), BE MANOEUVRES »

> INITIALE OU RECYCLAGE

DELAI D'ACCES :

1 mois, selon le dispositif choisi

DURÉE : 10,5 h à 14 h

Initiale : 2 jours

Recyclage : 1,5 jours

Evaluation

- Contrôle des connaissances théoriques et pratiques par QCM et sur maquette permettant la délivrance du titre d'habilitation par l'employeur

PUBLIC CONCERNÉ :

BE Manœuvres : Personnel amené à effectuer toute opération conduisant à un changement de la configuration électrique d'un ouvrage, d'une installation ou de l'alimentation électrique d'un matériel. Ceci au moyen d'appareillages spécialement prévus à cet effet, tels qu'interrupteurs, disjoncteurs, sectionneurs, ponts, etc... Les manœuvres comprennent les manœuvres d'exploitation, les manœuvres de consignation, et les manœuvres d'urgence. Les manœuvres d'exploitation réalisables par une personne habilitée symbole BE manœuvre ont pour but :

- soit la modification de l'état électrique d'un ouvrage ou d'une installation, dans le cadre du fonctionnement normal,
- soit la mise en marche, le réglage ou l'arrêt d'un équipement, y compris le réarmement d'un relais de protection,
- soit le branchement ou le débranchement d'équipements amovibles spécialement prévus pour être connectés ou déconnectés sans risques,
- soit la mise en marche ou l'arrêt de matériels.

BO / H0(V) Exécutant : Exécutant d'opération non électrique : personnel qui peut accéder sans surveillance à un local ou emplacement d'accès réservé aux électriciens ou réaliser des travaux d'ordre non électrique sous la conduite d'un chargé de chantier habilité ou d'un chargé de travaux dans un environnement électrique.

BO / H0(V) Chargé de Chantier : Personnel responsable de l'organisation et de la surveillance d'opérations d'ordre non électriques, quel que soit le nombre d'exécutants placés sous ses ordres.

PROGRAMME

- BO / H0(V) CHARGÉ DE CHANTIER
 - Acteurs concernés par les travaux.
 - Documents utilisés lors des travaux
 - Utilisation des documents correspondant à son niveau d'habilitation et à sa fonction.*
 - Identification des acteurs concernés.*
 - Limites de l'habilitation chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, zone de travail, etc.)
 - Application des prescriptions de cette habilitation.*
 - Zone de Travail.*
 - Application des instructions de sécurité.*
 - Surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique.*
 - Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée*
- BE MANŒUVRES
 - Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement . *Identification des matériels électriques objet des manœuvres)*
 - Moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation. *Identification, vérification et utilisation des EPI appropriés.*
 - Limites de l'habilitation BE Manœuvre (Autorisations et interdits, etc.). *Réalisation de manœuvres dans les domaines de tension BT et TBT.*
 - Informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé de d'exploitation électrique ou au chargé de consignation.
 - Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres. *Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.*